6e Année. — N° 4. 20 Février 1900

LE

PROGRÈS SPIRITE

ORGANE DE PROPAGANDE DE LA DOCTRINE SPIRITE

FONDÉE PAR ALLAN KARDEC

RÉDACTEUR EN CHEF : A. LAURENT DE FAGET | SECRÉTAIRE : GABRIEL DOLBAU

Le Journal paraît du 5 au 10 et du 20 au 25 de chaque mois

Souscription pour le Congrès de 1900.

Reçu de :

Mme Vve E. L., à Paris	12 francs
M. Henri Gasnier, de Château-la-Vallière (Indre-et-Loire) .	12 —
M. Albert Perret, à Paris . . .	12 —
M. J. Gubian, à Paris.	12 —
	48 francs
Listes précédentes . . .	242 fr. 60
Total à ce jour	290 fr. 60

Caisse de secours du « Progrès Spirite »

Reçu de :

Mme Vve E. L., à Paris	3 francs
Mme Cusant, de Gray (Haute-Saône)	1 fr. 50

Nous remercions nos souscripteurs et espérons que leur exemple sera suivi. La plus petite somme versée au profit de nos frères malheureux sera accueillie avec reconnaissance.

CRITIQUES DE SACRISTIE

(*Suite*) (1)

Arrivons à la théorie qui sert de base à l'article de M. de Massue.

On a vu qu'il croit à la résurrection de notre corps matériel, que ce corps ait été enfoui sous la terre depuis des milliers d'années, ou que, grâce à l'incinération, il se soit volatilisé jusque dans la moindre de ses parties. Ne vous semble-t-il pas que cette théorie tient du burlesque et du macabre; disons le mot : qu'elle est absurde au premier chef?

Il ne nous sera pas difficile de le démontrer.

***

La « vallée de Josaphat », voisine de Jérusalem, au pied de la montagne des Oliviers, doit rassembler, à l'heure du *dernier jugement*, les corps de tous ceux qui auront habité la terre depuis que l'homme y a fait son apparition. C'est là la doctrine de l'Eglise, implicitement rééditée par M. de Massue, car quiconque croit à la *résurrection des corps* croit, par là même, au *dernier jugement* et à la *vallée de Josaphat* comme lieu de ce jugement.

Cette croyance puérile s'appuie sur une prophétie de Jaël toute métaphorique et mal comprise, *Josaphat* signifiant *jugement de Dieu*. Voilà comment on a fait de la vallée qui porte ce nom le lieu même où doivent se tenir les « dernières assises » de la justice divine.

S'est-on demandé si cette vallée pourrait contenir — au cas où la vie sur la terre finirait demain, par exemple — les cent quarante ou cent cinquante milliards d'êtres humains qu'elle serait appelée à réunir, même en ne faisant remonter qu'à six mille ans, comme les auteurs ecclésiastiques, la date de l'apparition de l'homme ici-bas?

Non, on ne s'est pas appliqué — sur ce point comme sur tant d'autres — à mettre d'accord la Foi et la Raison, et c'est ce qui fait que bien des dogmes sont tombés en désuétude. Et on veut les ressusciter aujourd'hui? C'est vraiment perdre son temps.

***

Posons franchement cette question :

Comment voulez-vous que nos corps matériels puissent se reconstituer après la mort?

(1) Voir notre numéro du 5 courant.

Vous dites, Monsieur de Massue: « Non, l'union de l'âme et du corps (*matériel*) n'est pas une union purement accidentelle, comme le soutiennent les disciples de Kardec. »

Il n'y a pas que les spirites, Monsieur, qui ne croient pas à la *résurrection* comme vous la comprenez. Occultistes, théosophes, libres spiritualistes, tout homme qui pense en dehors des dogmes, toute conscience qui cherche à comprendre Dieu, voilà les adversaires que vous avez à combattre. Les spirites croient bien à l'union immortelle de l'âme et du corps, mais du CORPS SPIRITUEL, du *périsprit,* qui est le *vêtement* et le *véhicule* de l'âme.

Croire que c'est le corps matériel grossier, tombé en poussière depuis des milliers d'années, qui ressuscitera un jour, c'est croire qu'il est possible à Dieu d'être absurde.

Car enfin, ces pauvres corps que vous voulez ressusciter, non seulement sont morts, non seulement se sont décomposés, mais ils ont été absorbés par le sol et l'atmosphère. Leur chair est tombée en poussière; leurs os eux-mêmes se sont lentement pulvérisés, puis disséminés dans l'immense voirie universelle. Leurs liquides se sont transformés en gaz qu'ont respirés les animaux et les plantes. Toutes les désagrégations ont donné lieu à de nouvelles agrégations, et rien de ce qui a existé corporellement ne peut être rappelé à la vie dans sa forme première.

Et ce sont tous ces éléments triturés, alambiqués, absorbés par d'autres forces au profit d'autres organismes, que vous voulez rassembler, reconstituer et amener, d'un coup de trompette, dans la vallée de Josaphat, à l'heure du *Jugement dernier ?....*

*
* *

Au lieu de cette résurrection matérielle impossible, indigne de Dieu, absurde, résurrection qui aboutirait à un ciel imaginaire ou à un enfer monstrueux, le Spiritisme ouvre aux âmes la voie naturelle du repentir, de l'expiation, de la réparation des fautes, du progrès sans limite et sans fin, par la doctrine des réincarnations successives de l'esprit humain.

M. de Massue trouve cette doctrine contraire à l'enseignement du Christianisme.

Répondons par une citation de l'*Evangile selon le Spiritisme,* d'ALLAN KARDEC (page 35) :

« La réincarnation faisait partie des dogmes juifs sous le nom de *résurrection;* seuls les Sadducéens, qui pensaient que tout finît à la mort, n'y croyaient pas. Les idées des Juifs sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, n'étaient pas clairement définies, parce qu'ils n'avaient que des notions vagues et incomplètes sur l'âme et sa liaison avec le corps. Ils croyaient qu'un homme qui a vécu pouvait revivre, sans se rendre un compte précis de la manière dont la chose pouvait avoir lieu; ils désignaient par le mot *résurrection* ce que le Spiritisme appelle plus judicieusement *réincarnation.* En effet, la *résurrection* suppose le retour à la vie du corps qui est mort, ce que la science démontre être matériellement impossible, surtout quand les éléments de ce corps sont depuis longtemps dispersés et absorbés. La *réincarnation* est le retour de l'âme ou Esprit à la vie corporelle, mais *dans un autre corps nouvellement formé pour lui, et qui n'a rien de commun avec l'ancien.* Le mot *résurrection* pouvait ainsi s'appliquer à Lazare, mais non à Elie, ni aux autres prophètes. Si donc, selon leur croyance, Jean-Baptiste était Elie, le corps de Jean ne pouvait être celui d'Elie, puisqu'on avait vu Jean enfant, et que l'on connaissait son père et sa mère. Jean pouvait donc être Elie *réincarné,* mais non *ressuscité.*

« La pensée que Jean-Baptiste était Elie, et que les prophètes pouvaient revivre sur la terre, se retrouve en maints passages des *Evangiles.* Si cette croyance avait été une erreur, Jésus n'eût pas manqué de la combattre, comme il en a combattu tant d'autres; loin de là, il la sanctionne de toute son autorité, et la pose en principe et comme une condition nécessaire quand il dit : *Personne ne peut voir le royaume des cieux s'il ne naît de nouveau;* et il insiste en ajoutant : *Ne vous étonnez pas de ce que je vous dis qu'il* FAUT *que vous naissiez de nouveau.* »

*
* *

La doctrine de la réincarnation est-elle d'accord avec la raison de l'homme en même temps qu'avec la justice du Créateur? Il nous suffira de jeter un nouveau coup d'œil sur les ouvrages fondamentaux de la philosophie spirite pour en être absolument convaincu.

Citons-en un passage, pris entre vingt autres aussi concluants :

« Une seule existence corporelle est manifestement insuffisante pour que l'Esprit puisse acquérir tout ce qui lui manque en bien et se défaire de tout ce qui est mauvais en lui. Le sauvage, par exemple, pourrait-il jamais, dans une seule incarnation, atteindre le niveau moral et intellectuel de l'Européen le plus avancé? Doit-il donc rester éternellement dans l'ignorance et la barbarie, privé des jouissances que peut seul pro-

curer le développement des facultés ? Le simple bon sens repousse une telle supposition, qui serait à la fois la négation de la justice et de la bonté de Dieu et celle de la loi progressive de la nature...

« Dans chaque existence nouvelle, l'Esprit apporte ce qu'il a acquis dans les précédentes en aptitudes, en connaissances intuitives, en intelligence et en moralité...

« Dans l'intervalle des existences corporelles, l'Esprit rentre pour un temps plus ou moins long dans le monde spirituel, où il est heureux ou malheureux, selon le bien ou le mal qu'il a fait. L'état spirituel est l'état normal de l'Esprit, puisque ce doit être son état définitif *et que le corps spirituel ne meurt pas* (1) ; l'état corporel n'est que transitoire et passager. C'est à l'état spirituel surtout qu'il recueille les fruits du progrès accompli par son travail dans l'incarnation ; c'est alors aussi qu'il se prépare à de nouvelles luttes et prend les résolutions qu'il s'efforcera de mettre en pratique à son retour dans l'humanité. »

ALLAN KARDEC.

(*Le Ciel et l'Enfer selon le Spiritisme*, pages 26 et 27.)

*
* *

M. de Massue croit voir pour obstacle à cette croyance en la réincarnation la perte du souvenir, chez l'homme, de toute existence antérieure.

Si l'homme gardait la mémoire précise de ce passé que lui a voilé la mort, ne comprend-on pas que sa personnalité d'autrefois ne pourrait être facilement remplacée par une personnalité nouvelle ; que, dès lors, les animosités, les luttes de jadis reprendraient de plus belle, et que l'homme ne se soumettrait pas volontiers aux nouvelles conditions de sa vie, souvent inférieures aux précédentes et qui lui sont imposées par la destinée pour l'aider à triompher de ses imperfections natives.

La sagesse de Dieu a jeté un voile entre le passé et l'avenir, mais à chaque désincarnation nouvelle, l'Esprit, dont le souvenir n'est plus voilé par l'organisme matériel qui le comprimait naguère, peut parcourir par la pensée tout le vaste panorama de ses existences antérieures. Il comprend alors l'enchaînement logique de ses destinées ; il s'explique les souffrances qu'il a endurées et qui furent nécessaires à son élévation graduelle ; et c'est alors, comme vient de nous le dire le Maître en spiritisme, qu'il se prépare aux luttes qui l'attendent dans ses réincarnations futures, luttes qu'il affrontera avec courage parce qu'elles doivent lui permettre d'atteindre le *summum* de son perfectionnement terrestre.

(1) C'est ce corps spirituel (le périsprit) que M. de Massue et certains autres spiritualistes s'obstinent à ne pas reconnaître, malgré les apparitions et les matérialisations d'Esprits, qui établissent iindiscutablement sa réalité.

Si vous niez la réincarnation, d'ailleurs, comment expliquerez-vous la justice divine ? Pourquoi celui-ci souffre-t-il, qui ne paraît avoir rien fait, dans cette existence, pour mériter ses souffrances ? Pourquoi tout sourit-il à cet autre qui ne paraît pas avoir réuni, dans sa vie présente, les conditions de moralité, de sagesse qui peuvent légitimer le bonheur ? Pourquoi les infirmes de naissance ? Pourquoi le laid en face du beau, le mal en face du bien ? Pourquoi le génie des uns, la médiocrité intellectuelle et même l'idiotisme des autres ?

Ces questions ont été posées bien des fois, et notre cher et vénéré Allan Kardec les a résolues, aussi bien dans le *Livre des Esprits* que dans la *Genèse*, l'*Evangile* ou le *Ciel et l'Enfer*, par la *pluralité des existences*. Cette doctrine démontre, en effet, la justice de Dieu, en établissant que chacune de nos existences est la conséquence naturelle et nécessaire de nos vies antérieures. Ainsi s'expliquent toutes les inégalités humaines. Chacun de nous trouve, en venant sur la terre, la place qu'il s'y était préparée par ses actes antérieurs. Nos conditions de fortune, de santé, de bonheur sont celles que nous avons méritées antérieurement ou qui nous sont nécessaires pour achever ici-bas l'œuvre de notre perfectionnement.

Cette doctrine des réincarnations successives n'est point nouvelle : on la retrouve dans les religions de l'antiquité, et un grand nombre de philosophes anciens et modernes l'ont proclamée la seule compatible avec la loi du progrès et les justes responsabilités humaines.

Il plaît à M. de Massue de chercher à ridiculiser la Réincarnation en nous montrant des spirites qui prétendent avoir été, antérieurement à cette vie, de hauts et puissants personnages. Pourquoi ne seraitce pas possible ? Et s'ils sont, aujourd'hui, dans une position modeste qui rabaisse leur orgueil d'autrefois, c'est donc que la réincarnation leur était nécessaire pour développer leurs qualités morales.

*
* *

« La matière sera un jour rendue glorieuse devant son Créateur, dit M. de Massue en terminant son article ; elle a participé aux souffrances de l'âme, elle participera à ses gloires ; lorsqu'elle sera tombée dans le

grand sillon de la vie, bénie par la mort, elle germera pour une nouvelle existence, mais, cette fois, immortelle et incorruptible. »

Ici, nous ne différons que sur un point: Oui, la matière, après la mort, germera pour une nouvelle existence ; disons mieux: pour de nouvelles existences. Mais n'ayant encore à aucun degré les perceptions de l'Esprit, elle restera sur le plan inférieur qui lui est propre ; la matière de notre corps ira se mêler aux éléments minéraux et végétaux qui reconstituent la vie sur le globe. Ce qui est *immortel*, c'est l'âme elle-même ; ce qui est *incorruptible*, c'est le corps spirituel de l'âme, ce corps dont parlait saint Paul et dont M. de Massue n'a aucune idée. La dépouille matérielle tombée dans « le grand sillon de la vie », l'âme et le corps spirituel, indissolublement unis, s'élèveront au-dessus des matérialités grossières de ce monde ; mais ils y reviendront pour reprendre une forme matérielle nouvelle, *temporaire comme les précédentes*, tant que cet instrument matériel sera nécessaire à la régénération de l'âme et, par suite, à la purification de son *périsprit*.

Enfin l'âme, s'affranchissant de toute matière périssable, sortant de l'ombre corporelle pour s'épanouir à la lumière divine, — sans donner un regret à tant de corps successivement animés par elle, — se manifestant par son périsprit épuré, son seul corps glorieux puisqu'il est le sien propre, — l'âme atteindra, degré par degré, les sphères bénies, les régions lumineuses et pures où l'idéal le plus haut est constamment réalisé par ces grandes intelligences, ces sublimes Esprits devenus les puissants auxiliaires de la Divinité dans la direction de l'univers, dans la préparation des progrès de l'homme et des mondes.

A. Laurent de Faget.

ESPRITS DANS UNE CONDITION MOYENNE (1)

JOSEPH BRÉ

Mort en 1840, évoqué à Bordeaux en 1862 par sa petite-fille.

L'honnête homme selon Dieu ou selon les hommes.

— Cher grand-père, voulez-vous me dire comment vous êtes parmi les Esprits, et me donner quelques détails instructifs pour notre avancement? — R. Tout ce que tu voudras, ma chère enfant. J'expie mon manque de foi, mais la bonté de Dieu est grande : il tient compte des circonstances. Je souffre, non pas comme tu pourrais l'entendre, mais du regret de n'avoir pas bien employé mon temps sur la terre.

— Comment ne l'avez-vous pas bien employé ? Vous avez toujours vécu en honnête homme. — R. Oui, au point de vue des hommes ; mais il y a un abîme entre *l'honnête homme devant les hommes, et l'honnête homme devant Dieu.* Tu veux t'instruire, chère enfant ; je vais tâcher de t'en faire sentir la différence.

Parmi vous, on est estimé comme honnête homme quand on respecte les lois de son pays, respect élastique pour beaucoup ; quand on ne fait pas du tort à son prochain en lui prenant ostensiblement son bien ; mais on lui prend souvent sans scrupule son honneur, son bonheur, du moment que le code ou l'opinion publique ne peut pas atteindre le coupable hypocrite. Quand on a pu faire graver sur sa pierre tombale les kyrielles de vertus que l'on prône, on croit avoir payé sa dette à l'humanité. Quelle erreur ! Il ne suffit pas, pour être honnête devant Dieu, de n'avoir pas enfreint les lois des hommes, il faut avant tout n'avoir pas transgressé les lois divines.

L'honnête homme devant Dieu est celui qui, plein de dévouement et d'amour, consacre sa vie au bien, au progrès de ses semblables ; celui qui, animé d'un zèle puisé dans la fin (but à atteindre), est actif dans la vie : actif à remplir la tâche matérielle qui lui est imposée, car il doit enseigner à ses frères l'amour du travail ; actif dans les bonnes œuvres, car il ne doit pas oublier qu'il n'est qu'un serviteur auquel le maître demandera compte un jour de l'emploi de son temps ; actif dans la fin, car il doit prêcher d'exemple l'amour du Seigneur et du prochain. L'honnête homme devant Dieu doit éviter avec soin ces paroles mordantes, venin caché sous des fleurs, qui détruit les réputations et souvent tue l'homme moral en le couvrant de ridicule. L'honnête homme devant Dieu doit toujours avoir le cœur fermé

(1) La première partie de l'ouvrage : *Le Ciel et l'Enfer selon le Spiritisme*, par Allan Kardec, contient la doctrine spirite sur tout ce qui touche à la *justice divine*.

Dans la deuxième partie de cet ouvrage, voulant rendre plus saisissant l'enseignement du Spiritisme sur ce sujet, le Maître a cité des exemples présentant les Esprits dans les différentes phases de bonheur et de malheur de la vie spirituelle, ces phases correspondant à leur degré d'avancement et, par conséquent, à la nature bonne ou mauvaise des actes accomplis par eux quand ils étaient encore dans la chair.

Déjà, dans les numéros du *Progrès Spirite* des 20 novembre, 5 et 20 décembre 1899, 20 janvier et 5 février 1900, nous avons reproduit les impressions de M. Sanson et de la comtesse Paula, qui font partie de la catégorie des *Esprits heureux*. Nous continuons nos citations par des exemples pris parmi les *Esprits dans une condition moyenne*. On verra qu'ils ne sont pas moins instructifs que les précédents, d'autant plus qu'ils sont applicables à la grande majorité des êtres humains.

au moindre levain d'orgueil, d'envie, d'ambition. Il doit être patient et doux avec ceux qui l'attaquent; il doit pardonner du fond de son cœur, sans efforts et surtout sans ostentation, à quiconque l'a offensé ; il doit aimer son créateur dans toutes ses créatures ; il doit enfin mettre en pratique ce résumé si concis et si grand des devoirs de l'homme : aimer Dieu par-dessus toutes choses et son prochain comme soi-même.

Voilà, ma chère enfant, à peu près ce que doit être l'honnête homme devant Dieu. Eh bien ! ai-je fait tout cela ? Non ; j'ai manqué à beaucoup de ces conditions, je le confesse ici sans rougir; je n'ai pas eu l'activité que l'homme doit avoir; l'oubli du Seigneur m'a entraîné à d'autres oublis qui, pour n'être pas passibles de la loi humaine, n'en sont pas moins des prévarications à la loi de Dieu. J'en ai assez souffert quand je l'ai senti ; voilà pourquoi j'espère aujourd'hui, mais avec la consolante espérance en la bonté de Dieu qui voit mon repentir. Dis-le, chère enfant; répète-le à ceux qui ont la conscience chargée : qu'ils couvrent leurs fautes à force de bonnes œuvres, et la miséricorde divine s'arrêtera à la surface; ses yeux paternels compteront les expiations, et sa main puissante effacera les fautes.

(*Le Ciel et l'Enfer selon le Spiritisme*, par ALLAN KARDEC, pages 284 à 286.)

DU ROLE DES ESPRITS
DANS LE PROGRÈS HUMAIN

DICTÉE REÇUE DANS UN GROUPE BISONTIN

Mes amis, en reprenant la suite des instructions que je vous ai précédemment données, mon but n'est pas de vous apporter des solutions toutes faites sur les divers problèmes qui agitent l'humanité. Agir ainsi ne serait pas dans notre rôle. Les solutions doivent être cherchées, élaborées et trouvées par l'incarné lui-même. C'est là sa tâche et son épreuve et vous devez ne pas perdre de vue que les solutions qu'il trouve ainsi ne sont jamais intégrales. Elles sont ce qu'elles peuvent être, eu égard à l'étape de son avancement moral où il est parvenu. Elles suffisent pour la satisfaction de ses besoins intellectuels et moraux, dans le moment où il les trouve. Mais ce n'est que par degrés successifs, au fur et à mesure des progrès accomplis par ses propres efforts, qu'il approche peu à peu de la vérité, et nous n'avons pas mission de nous substituer à lui pour ce travail, mais bien de le lui rendre plus facile, en attirant son attention sur certaines vérités acquises, en les lui présentant de manière à lui en faire bien comprendre l'importance, en mettant en faisceau, pour ainsi dire, les matériaux dont il dispose, de manière à lui en faciliter l'élaboration.

Voilà le seul rôle utile que nous puissions remplir dans la préparation de l'œuvre de l'avenir. Il ne faut donc attendre de nous de solutions d'aucune sorte, pas plus dans l'ordre économique, que j'ai l'intention d'aborder aujourd'hui, que dans l'ordre social ou politique. Je le dis pour répondre à l'étonnement, manifesté par quelques personnes, de voir les communications des Esprits, même présentant un haut cachet d'élévation intellectuelle et morale, se succéder sans rien apprendre de nouveau aux hommes, sans leur révéler rien de ce qu'ils ont tant d'intérêt à connaître. Cette discrétion est voulue, et il n'y a jamais eu d'autres révélations dans le monde. La part des hommes a été grande dans toutes celles qui se sont succédé pendant le cours des âges, et les Esprits n'ont jamais fait que les aider, en les mettant sur la voie et en plaçant sous leurs yeux les éléments déjà acquis, qu'il leur suffisait de mettre en œuvre pour réaliser un progrès nouveau.

Ce n'est pas à dire que certains incarnés n'aient pas reçu de certains Esprits des révélations beaucoup plus explicites. Mais ces prétendues révélations de choses que les hommes ne pourraient trouver par eux-mêmes n'avaient pas le caractère de certitude qui eût pu les faire accueillir par tous ceux qui n'avaient pas de préventions ou de parti pris, et jamais elles n'ont pu prendre rang jusqu'ici parmi les conquêtes de l'humanité.

Cela montre que les auteurs spirituels de ces révélations prenaient pour des vérités certaines les systèmes nés de leur imagination, ou qu'ils devançaient l'époque où leurs instructions auraient pu être utiles. Dans un cas comme dans l'autre, leur œuvre a été stérile, et son seul résultat a été de provoquer de vaines discussions.

Ce n'est pas en procédant ainsi que les Esprits peuvent aider véritablement aux progrès de leurs frères de la terre, mais en mettant sous leurs yeux des études capables de leur bien faire connaître les véritables données des problèmes à résoudre. En résumant de temps en temps les questions diverses qui se posent, en faisant en quelque sorte leur monographie, en mettant en lumière les obstacles principaux qui s'opposent encore à leur solution, en s'efforçant

de réunir dans une seule démonstration les idées élaborées déjà par divers penseurs, ils rendront à leurs frères incarnés un véritable service, parce qu'ils les ramèneront sur la voie qui peut les conduire au but, et les empêcheront de s'égarer sur des pistes qui les en éloigneraient pour un temps.

En un mot, le travail utile que font ainsi les Esprits ne diffère pas de celui que peuvent faire les incarnés, mais il constitue leur part dans une œuvre solidaire; et si certaines gens s'en défient à cause de son origine, cette origine est précisément le motif qui lui donne une plus grande valeur aux yeux des spirites, auxquels il est plus particulièrement destiné. Ces derniers savent que les Esprits, une fois complètement dégagés de l'influence de la matière et des passions humaines, sont dans une meilleure situation pour juger de toutes choses avec compétence et impartialité, et lorsqu'ils ont reconnu dans une œuvre médianimique le cachet d'un travail sérieux, ils sont disposés à la prendre comme point de départ de leurs méditations et de leurs études.

(*Etudes économiques.*)

LES JUIFS ET LE NÉGOCE [1]

(*Suite*)

Nous voyons donc, pendant une vingtaine de siècles, les Juifs privés de l'élément du sol, de la propriété territoriale qui avait été leur unique ambition, lorsqu'ils avaient été les maîtres de leur destinée.

En constatant le fait tellement opposé à leur première manière d'être, à leur caractère primordial, nous devons être presque sûrs que, s'il en a été ainsi, c'est qu'il existe de puissantes raisons, — venant de la part des Juifs, — pour qu'il en fût ainsi. Ces raisons ne pouvant certes se chercher ni dans leur dégoût pour l'agriculture, ni dans leur manque d'aptitudes intellectuelles, il faut les trouver ailleurs. J'imagine que nous arriverons bien près de la vérité en avançant que ces raisons furent :

Leur liberté de penser, qui ne put jamais les soumettre au joug du dogme ;

Leur force morale, qui les porta à tout endurer plutôt que d'embrasser le christianisme (ou plutôt que d'accepter tout dogme des autres Eglises);

Leur humanité, qui les éloigna de la carrière des armes, les privant ainsi des avantages territoriaux concédés aux néophytes : voyez Clovis et ses Francs; aux guerriers : voyez la donation des fiefs; aux flatteurs : voyez les courtisans de toutes sortes.

L'Israélite est trop intelligent pour n'être pas arrivé, au début de l'organisation sociale, en Europe, à posséder le sol, en quelques propriétés, si cela lui eût été possible sans des concessions d'un ordre moral auxquelles sa conscience ne lui permettait pas d'acquiescer.

Que reste-t-il donc aux Juifs irréductibles dans leurs opinions et leurs sentiments?

La banque, ou mieux, le prêt de leurs économies fatalement amassées dans leur vie de privations où nulle part n'était faite au luxe et aux plaisirs, durant ces mêmes siècles, pendant lesquels les seigneurs gaspillaient leurs biens en festins homériques, en fantaisies royales : le camp du Drap d'or; en expéditions lointaines, en guerres privées ou étrangères.

Les Juifs, sans aucun doute, prêtèrent leur argent à des taux usuraires ou que nous pouvons nommer ainsi, maintenant qu'il y a des lois financières.

Mais l'usure ne fut pas leur monopole; elle était mœurs courantes chez tout prêteur, que celui-ci s'appelât : Lombard, Grec, juif ou chrétien.

En 1881, les Européens de toutes nationalités et de toutes religions prêtaient encore aux pauvres Arabes, — propriétaires de quelques palmiers seulement, — aux taux de 40, de 50, de 60 p. 100. On trouvait cela tout naturel.

De plus, rendons-nous compte, avec calme, de l'état d'âme de ce pauvre peuple juif, persécuté pendant si longtemps.

Eh bien !... par un phénomène étrange, ce peuple fut presque toujours au-dessus du niveau moral de ses persécuteurs, de ces seigneurs aux droits féodaux qui ne laissaient ni air, ni lumière, ni vivres à leurs vassaux, qui violaient toutes les femmes, qui n'admettaient qu'une suprématie : la force.

Malgré toutes les tueries organisées, malgré toutes les guerres civiles, le Juif resta humain et bon. Nulle part nous ne voyons, dans l'histoire, la mention d'une de ses révoltes, laquelle, certes, eût été tout de suite réprimée, — vu l'infériorité numérique des représentants de ce peuple, — mais laquelle aurait pu se produire comme se produisirent les soulèvements des Pastoureaux, des Cabotins, de la Jacquerie, etc.

Alors, objectera-t-on, puisque les Juifs ne se sont jamais révoltés, ce sont des lâches !

Non, ne sont pas des lâches ceux qui

(1) Voir le numéro du 5 courant.

surent, pendant vingt siècles et tous les jours, endurer tout ce que cette race endura plutôt que d'abdiquer son idéal de justice et d'humanité, sa liberté de penser. Les chrétiens, malgré leur héroïsme des premiers siècles, eussent-ils supporté vingt siècles de martyre, si leur religion n'avait pas triomphé?

Puisque les Juifs ne se révoltèrent pas, soyez-en certains, la raison en est qu'ils sont profondément humains; ils ne connaissent pas la haine. Le Juif du marchand de Venise Shylock est une conception de nos cerveaux chrétiens ou une exception à la règle.

Ce n'est même pas par vengeance que les Juifs prêtèrent à usure. Outre que cet usage était établi, ils avaient à le suivre, par prudence. Il était très rare que le seigneur et le roi tinssent, envers eux, leurs engagements.

A chaque instant aussi, les prêteurs étaient dépouillés de leurs économies faites dans une existence toujours terne; frustrés également de leurs profits établis sur un négoce savamment combiné, quand dans la suite ils s'adonnèrent au petit commerce. Car, enfin, dans leur vie de combats, de calculs continuels, afin d'échapper aux vexations des grands, les Juifs ont acquis de l'expérience. Puisque le négoce est la seule source de gains honnêtes qui leur soit permise, ils y appliqueront leurs vastes dons intellectuels: et, s'ils y réussissent, ce sera grâce à leur nature disciplinée par la souffrance et la concentration.

En outre, cette lutte leur sera plus aisée que s'il se fût agi de conquérir le sol ou les honneurs; les peuples au milieu desquels ils se sont établis n'ont pas le génie du commerce.

Prenons pour exemple la France qui nous intéresse très spécialement. Là, le négoce y est méprisé; et puis à quelles entraves n'est-il pas soumis jusqu'à la Révolution?

Avec le système des corporations, tel que ce système fonctionna sous l'ancien régime, le commerce n'avait pas chez nous l'envergure de celui des Phéniciens et des Carthaginois (1). Quel recul! Les « affaires », — dans le sens que l'on donne actuellement à ce mot, — ont pris de l'extension seulement parce que les Juifs se sont mis, en France, à leur tête.

Depuis que ces parias sont devenus nos égaux, que nous en avons fait des citoyens français, ils ont pu se livrer en grand à ce que leur expérience leur avait enseigné à faire en petit; et notre pays y a gagné, nonobstant les vociférations d'une certaine presse.

Mieux que les Chrétiens, les Juifs savent aujourd'hui établir une bonne affaire. Je ne crains pas d'aller plus loin et d'avancer qu'ils savent l'établir plus honnêtement que certains chrétiens, et cela pour les motifs suivants :

1° Par leur crainte de l'attaque : vu l'ostracisme jeté sur leur race;

2° Par leur cosmopolitisme : ce cosmopolitisme les porte à admettre facilement ce qui est bon et bien dans tous les pays étrangers;

3° Par leur pratique, plusieurs fois séculaire, de faire eux-mêmes fructifier leurs économies obligées. Les seigneurs extorquèrent l'argent, le gaspillèrent ensuite; jamais ils ne connurent le moyen de lui faire rapporter par le travail un intérêt quelconque;

4° Par leurs voyages nombreux, migrations, bannissements même, sources certaines de connaissances variées;

5° Par le lien qui exista toujours entre eux : ce lien leur permit de se mettre au courant, mieux que personne, des affaires propres à être traitées dans telle ou telle contrée et pour l'avantage de tel ou tel pays;

6° Par leur instruction générale, leur culture des langues étrangères et, de nos jours, les sacrifices qu'ils font pour l'éducation de leurs enfants.

Toutes proportions gardées dans le chiffre des fortunes entre Chrétiens et Juifs, on verra toujours le budget de l'instruction des enfants juifs plus élevé que celui établi pour les enfants chrétiens.

Pour tous ces motifs et pour d'autres encore, sur lesquels il m'est impossible de m'étendre ici, le Juif est généralement honnête en affaires, sans même tenir compte des sentiments d'un ordre moral plus élevé qui peuvent fort bien contribuer à sa loyauté; sentiments qui ressortissent de la conscience.

L. d'Ervieux.

(1) Quelques rares individus privés exceptés : Jacques Cœur, etc.

ECHOS ET NOUVELLES

Congrès spirite et spiritualiste international de 1900.

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs que les séances du *Congrès de 1900* se tiendront dans les salles de la *Société des Agriculteurs de France*, 8, rue d'Athènes,

à Paris. Le Congrès aura une durée de douze jours, du 15 au 26 Septembre inclus.

Nous prions nos confrères de la presse spirite et spiritualiste de bien vouloir reproduire cette information.

Etait-ce la voix d'un Esprit?

Le *Daily Mail* du 20 novembre publiait la navrante petite histoire suivante sur la manière dont la famille du capitaine Weldon, l'un des infortunés fusiliers du Royal-Dublin, apprit la première nouvelle de sa mort :

« Sa mère s'était sentie très inquiète depuis plusieurs jours, et elle refusa d'aller à un bal que donnait sa fille, sous l'impression que quelque chose de pénible pesait sur son esprit. Cette nuit même elle entendit quelqu'un dire : « Mère, mère ! » Elle se leva et alla dans la chambre d'un autre de ses fils, mais elle le trouva profondément endormi. Le lendemain, vers l'heure du thé, une lettre bleue officielle lui fut apportée, et en l'ouvrant elle lut que MM. Cox avaient appris la mort de son fils, et lui demandaient ce qu'ils devaient faire de ses effets ; c'était le premier avis de la perte douloureuse qu'elle avait à supporter. »

Manifestation de l'Esprit d'Alexandre Dumas père.

Je me souviens qu'il y a une vingtaine d'années, à une des séances intimes qui se tenaient chez le regretté professeur G. Damiani, la baronne C... étant médium (en trance) et étant aussi présent un de ses cousins, le chanoine professeur G. Fiore, l'Esprit de Dumas père se présenta par l'incarnation, et j'entends encore résonner à mon oreille la voix franche et gaie avec laquelle il disait avoir été Aristippe (philosophe grec du cinquième siècle av. J.-C.), saluant en même temps le professeur Damiani comme Héraclite, son maître.

J'ai voulu écrire, à ce sujet, au chanoine professeur Fiore, qui me répond ainsi avec un empressement dont je lui suis reconnaissant :

« Très cher ami,

« Je me rappelle bien la séance signalée, où Dumas disait avoir été Aristippe, disciple d'Héraclite.

« J'ajoute l'observation que fit Damiani, ayant été Héraclite : « *Mais alors, j'ai peut-« être rétrogradé !* » — « Non, répondit Du-« mas, parce que la science du spiritisme « vaut mille fois autant, en comparaison de « celle de ce temps-là. »

« Tâchez d'avoir de très bons médiums, et vous aurez à expérimenter de grands progrès.

« Votre ami très affectionné,

« Geremia Fiore. »

« Naples, 23 novembre 1899. »

(*Il Vessillo spiritista.*)

E. Volpi.

Découverte au moyen d'un rêve.

Dalziel's News Agency envoyait le message suivant par le télégraphe de New-York, le samedi 19 août dernier :

« Un exemple remarquable de rêve conduisant à la vérité est rapporté de Saint-Louis : une femme nommée Mary Thornton a été retenue en prison pendant un mois, accusée du meurtre de son mari. Elle demanda à voir l'un des juges, il y a une semaine, et lui dit qu'elle avait rêvé qu'un homme, nommé Georges Ray, assassinait son mari, et en même temps elle fournit beaucoup de détails sur la tragédie qu'elle avait vue dans son rêve. Ray n'était pas alors soupçonné, mais le juge fut tellement impressionné par la véhémence de la femme, qu'il permit qu'on recherchât Ray. L'homme fut trouvé le jeudi ; le juge l'accusa du meurtre et lui transmit les détails tels que la femme les lui avait donnés. Ray fut confondu et confessa son crime. La femme fut rendue à la liberté. »

Avertissements des Esprits.

Que nul ne dédaigne les suggestions secrètes et les avis de danger qui lui sont donnés parfois, quoiqu'il puisse penser qu'il n'y a aucune possibilité qu'ils soient réels. Que de telles allusions et avis nous soient donnés, je crois que peu de ceux qui ont fait quelque observation des choses puissent le dénier ; qu'ils soient des découvertes certaines d'un monde invisible, et un entretien des Esprits, nous ne pouvons en douter, et si leur but semble être de nous avertir d'un danger, pourquoi ne supposerions-nous pas qu'ils viennent de quelque agent aimé (qu'il soit suprême ou inférieur et subordonné, là n'est pas la question), et qu'ils sont donnés pour notre bien.

Daniel de Foé

(dans *Robinson Crusoé*).

Le Gérant : A. Boyer.

Paris. — Imp. Ch. Blot, 7, rue Bleue.